

## CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

### PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

*Séance du 8 avril 2019*

20 h 30 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-neuf,

Et le lundi huit avril,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

**Présents (28) :** Eliane BERTRAND, Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michèle BUSSINGER, Michel CABROL, Vincent CANTALA, Yannick CASSAGNES, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Claude FABRE, Paul FABRE, Marie GAILLAC, Séverine GRES, René JALBERT, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Françoise ROUTABOUL, Anne-Marie SCHNEIDER.

**Pouvoirs (7) :** Daniel FABRE à Abel BONNEFOUS, Bernard FERRIERES à Jean-Claude DELAGNES, Anne-Marie MASCLES à Denise BRUEL, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE, Marie-Noëlle PINQUIÉ DOUMBOUYA à Jean-Paul DELAGNES, Hervé ROUALDES à Julien CERLES, Philippe VARSİ à Davy LAGRANGE.

**Absente excusée (1) :** Annie LAMPLE.

**Absents (9) :** Frédéric BOUISSOU, Mathieu CAVALIÉ, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, Serge FABRE, Francis FALLIERES, Guylain GARCENOT, Maria PEREIRA, Stéphane ROUSSEL.

**Secrétaire de séance :** Yvette PRADELS BANCAL.

**Date de convocation et d'affichage :** 1<sup>er</sup> avril 2019.

<p><b>Nombre de membres :</b> 45 – <b>En exercice :</b> 45 – <b>Présents :</b> 28 - <b>Pouvoirs :</b> 7 <b>Exprimés : Pour = 35 - Contre = 0 - Abstentions = 0</b></p>
--

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Yvette PRADELS BANCAL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 419 026,00 €.

#### **Délibération N° 08042019-1**

**OBJET :** Vote des taux des taxes locales. Exercice 2019.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 537 711 € ;

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- DECIDE de fixer ainsi les taux d'imposition des trois taxes communales en 2019 (inchangés par rapport à 2018) :

➤ Taxe d'habitation (TH) =	9,14 %
➤ Taxe foncière sur le bâti (TFB) =	16,38 %
➤ Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) =	102,77 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **Délibération N° 08042019-2**

#### **OBJET : Budget principal 2019. Examen et vote des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions concernant l'attribution des subventions aux diverses associations, prises par la commission « Finances » qui s'est réunie le 28 mars 2019 à 9 h 30.

Un tableau récapitulatif joint en annexe dresse la liste des subventions demandées et les décisions de la commission.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les décisions de la commission « Finances » concernant l'attribution des subventions aux diverses associations, suivant le tableau joint en annexe, pour un montant total de 54 730,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à procéder au versement desdites subventions.
- **PRÉCISE** que le montant de ces subventions sera inscrit au budget primitif 2019, au compte 6574, subdivisé.

#### **Délibération N° 08042019-3**

#### **OBJET : Examen et vote du budget primitif 2019. Budget principal.**

Le budget primitif 2019 du budget principal de la commune représente un volume budgétaire de 6 683 521,28 € qui se décompose ainsi, suivant les propositions de la Commission « Finances ».

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 930 327,01 €	2 930 327,01 €
<b>Section d'investissement</b> Restes à réaliser	1 168 900,00 €	1 174 500,00 €
<b>Section d'investissement</b> Prévisions nouvelles	2 584 294,27 €	2 578 694,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 683 521,28 €</b>	<b>6 683 521,28 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget principal 2019, proposé par la commission « Finances » (joint en annexe) de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-4**

**OBJET : Examen et vote du budget primitif 2019. Budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac.**

Le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Fontaines à Noailhac représente un volume budgétaire de 80 240,70 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	24 957,10 €	24 957,10 €
<b>Section d'investissement</b>	55 283,60 €	55 283,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 240,70 €</b>	<b>80 240,70 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Fontaines à Noailhac (joint en annexe), ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-5**

**OBJET : Examen et vote du budget primitif 2019. Budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre.**

Le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Landes à Grand-Vabre représente un volume budgétaire de 88 290,85 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	36 285,00 €	36 285,00 €
<b>Section d'investissement</b>	52 005,85 €	52 005,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 290,85 €</b>	<b>88 290,85 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** Le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Landes à Grand-Vabre (joint en annexe), ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-6**

**OBJET : Vote du budget primitif 2019. Budget annexe de la station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou.**

Le budget primitif du budget annexe 2019 de la station-service représente un volume budgétaire de 1 143 931,74 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 087 613,07 €	1 087 613,07 €
<b>Section d'investissement</b>	56 318,67 €	56 318,67 €
<b>TOTAL</b>	1 143 931,74 €	1 143 931,74 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget annexe 2019 de la station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou (joint en annexe) de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-7**

**OBJET : Vente de 3 modules de tribunes démontables.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 10 mars 2019, du SPORT QUILLES RUTHENOIS concernant une offre d'achat de 3 modules des tribunes démontables.

Il propose donc au Conseil Municipal de vendre les 3 modules de tribunes démontables appartenant à la commune historique de Conques, suite à la demande ci-dessus.

Il rappelle au Conseil que ces tribunes ne sont plus utilisées par la commune depuis plusieurs années et qu'elles sont louées 2 ou 3 fois par an à des associations sportives, dont le Sport Quilles Ruthénois. Il propose d'en fixer le prix de vente à 4 000,00 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

Considérant qu'il n'y a plus d'intérêt à conserver ce matériel ;

- **ACCEPTE** l'offre d'achat des 3 modules de tribunes démontables, présentée par Messieurs CALMELS et CARVALHEIRO, représentant l'association Sport Quilles Ruthénois – Quillodrome Henri Bénézech – le Trauc – 12850 ONET-LE-CHATEAU, au prix de 4 000,00 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce matériel et à en percevoir le prix.

**Délibération N° 08042019-8**

**OBJET : Approbation du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Conques-Marcillac au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes de Conques Marcillac N° 02/016/2019 du 18 mars 2019, dans laquelle il est précisé que la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative au transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a apporté un certain nombre de précisions au territoire.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de positionner la compétence assainissement au sein du bloc des compétences optionnelles des statuts de la CCCM, ce qui n'a aucune incidence opérationnelle pour la Communauté de Communes qui exerce depuis plusieurs années la compétence assainissement, telle que définie par l'article 2224-8 du CGCT.

Il donne ensuite lecture du projet des nouveaux statuts de ladite Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des tableaux comparant les compétences actuellement exercées à celles amenées à l'être, et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts, conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Conques-Marcillac, tels qu'annexé à la présente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.**



## COMMUNE DE CONQUES-EN-ROUERGUE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 8 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, CLAE, loyers, redevances de stationnement, produits du patrimoine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2019, majorées de l'excédent reporté sont estimées à 2 930 327.01 euros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimées à 2 930 327.01 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour notre commune, en 2019, le virement à la section d'investissement est estimé à 449 501,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	891 432.00	Excédent brut reporté	372 985.01
Dépenses de personnel	1 186 038.00	Recettes des services	592 483.00
Autres dépenses de gestion courante	228 600.00	Impôts et taxes	595 775.00
Dépenses financières	38 550.00	Dotations et participations	1 159 114.00
Dépenses exceptionnelles	35 357.00	Autres recettes de gestion courante	147 000.00
Autres dépenses	81 582.00	Recettes exceptionnelles	55 050.00
Dépenses imprévues	10 000.00	Recettes financières	920.00
Total dépenses réelles		Autres recettes	7 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 267.00	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	449 501.01	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>2 930 327.01</b>	<b>Total général</b>	<b>2 930 327.01</b>

### **Détail des dépenses de fonctionnement :**

- Dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité, chauffage, fournitures, travaux d'entretien des bâtiments, voirie et réseaux, assurances, prestations cantine scolaire, fournitures scolaires, contrats de maintenance, dépenses de patrimoine, etc...**Dans ce chapitre, on note cette année, une dépense exceptionnelle : il s'agit des frais d'étude pour la mission de réalisation du cahier de gestion du site classé de Conques et d'appui à la mise en œuvre d'une démarche « Grand Site de France ».**
- Les dépenses de personnel et frais assimilés représentent environ 48 % des dépenses réelles de fonctionnement. La commune emploie au 01/01/2019, 33 agents (dont 1 est en disponibilité pour convenances personnelles – sur ces 33 agents, 15 sont à temps complet, 16 à temps non complet et 2 à temps partiel).
- Le reversement de la commune au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources institué lors de la réforme de la Taxe Professionnelle)
- Les autres charges de gestion courante dont les frais de transport scolaire, les indemnités des élus, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions aux associations diverses.
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Sont aussi prévues, une subvention au budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre et une provision pour les futurs travaux de l'abbatiale.

### **Détail des recettes de fonctionnement**

- Les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accidents de travail
- Les produits des services et des ventes directes : redevances de stationnement, redevances des services à caractère culturel (patrimoine), les paiements des familles pour la cantine scolaire et le CLAE, la participation de la communauté de communes aux dépenses d'entretien de la voirie communautaire, etc...
- Le produit des taxes d'habitation et taxes foncières (voir ci-après), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Les dotations de l'Etat (voir détail ci-après), le remboursement de la TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie, la prestation de la CAF au contrat Enfance Jeunesse, les compensations versées par l'Etat suite aux exonérations de taxes d'habitation et foncière.
- Les revenus des immeubles (loyers, location des salles)
- Les produits exceptionnels dont les remboursements versés par l'assurance suite à des sinistres, ainsi qu'un remboursement d'EDF pour un trop-versé sur factures.
- Des subventions de la DREAL (Etat), du Département, de la CC Conques-Marcillac et de l'Europe, relatives à l'étude « Grand Site de France ».

### **c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

#### *concernant les ménages*

- o Taxe d'habitation 9,14 %
- o Taxe foncière sur le bâti 16,38 %
- o Taxe foncière sur le non bâti 102,77 %

#### *concernant les entreprises*

- o Cotisation foncière des entreprises (CFE) – C'est la Communauté de Communes de Conques-Marcillac qui perçoit cette cotisation.



Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 537 711 €

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 980 346 € soit une augmentation de 2,6 % par rapport à l'an passé.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les emprunts, les subventions d'investissement et le remboursement de la TVA perçus en lien avec les projets d'investissement réalisés et enfin l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	650 469.26	Virement de la section de fonctionnement	449 501.01
Remboursement d'emprunts	168 000.00	Excédents de fonctionnement	644 869.26
Travaux de bâtiments	375 436.00	FCTVA	200 000.00
Travaux de voirie	60 400.00	Cessions d'immobilisations	104 000.00
Autres travaux	966 500.00	Taxe aménagement	10 000.00
Autres dépenses	506 796.00	Subventions	958 289.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	995 072.00	Emprunt	300 000.00
		Autres recettes	82 196.00
Dépenses imprévues	30 521.01	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 004 339.00
<b>Total général</b>	<b>3 753 194.27</b>	<b>Total général</b>	<b>3 753 194.27</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- les frais d'études (salle associative Noailhac – fin du diagnostic abbatiale)
- l'acquisition du Centre d'Exploitation du Conseil Départemental, situé à la Rivière qui devient l'atelier municipal
- la réfection des allées du cimetière de St-Cyprien
- la mise en accessibilité des bâtiments communaux (programme sur 6 ans de 2017 à 2022)
- les études préalables à la restauration des toitures de l'abbatiale et la mise en surveillance de l'édifice
- la réfection du sol de la salle des fêtes de Grand-Vabre
- la réfection d'une rampe à la Vinzelle
- la construction d'un terrain multisports ou city-stade à St-Cyprien-sur-Dourdou
- des travaux de voirie
- l'installation de bornes WIFI publiques
- le début des travaux de la salle associative à Noailhac
- l'aménagement du stationnement à Conques et du bâtiment de la Salesse « ancien garage communal »
- la fin des travaux d'aménagement du village de Grand-Vabre
- l'aménagement de la Via Podiensis (GR 65) – toilettes sèches, éco-compteur, travaux de sécurisation, aires de pique-nique
- la restauration du tableau représentant St-Antoine, à Grand-Vabre

### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat (DRAC – DETR – DSIL – FNADT)	= 501 050.00 €
- de la Région	= 329 805.00 €
- du Département	= 122 009.00 €
- Autres (SIEDA – Associations)	= 5 425.00 €

## III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET - RÉCAPITULATION

### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- Dépenses : crédits reportés 2018	:	0.00 €
- Virement à la section d'investissement	:	449 501.01 €
- Nouveaux crédits 2019	:	2 480 826.00 €
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 930 327.01 €</b>
- Recettes : crédits reportés 2018	:	372 985.01 €
- Nouveaux crédits 2019	:	2 557 342.00 €
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 930 327.01 €</b>

## b) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

- Dépenses : déficit reporté 2018	:	650 469.26 €
- Nouveaux crédits 2019	:	3 102 725.01 €
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>3 753 194.27 €</b>
- Recettes : crédits reportés 2018	:	0.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté	:	449 501.01 €
- Nouveaux crédits 2019	:	3 303 693.26 €
		-----
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>3 753 194.27 €</b>

## c) Principaux ratios

<i>Dépenses réelles de fonctionnement/population</i>	<i>1 439.46 €</i>
<i>Produit des impositions directes/population</i>	<i>313.17 €</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement/population</i>	<i>1 489.42 €</i>
<i>Dépenses d'équipement brut/population</i>	<i>1 099.49 €</i>
<i>Encours de dette/population</i>	<i>975.15 €</i>
<i>DGF/population</i>	<i>570.96 €</i>
<i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>47.99 %</i>
<i>Dépenses de fonct et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.</i>	<i>103.21 %</i>
<i>Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>73.82 %</i>
<i>Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>65.47 %</i>

## d) Etat de la dette

L'annuité de l'exercice s'élève à 202 319 € dont 165 399 (capital) et 36 920 (intérêts).  
Le capital restant dû au 01/01/2019 est de 1 674 330 €.

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

Fait à Conques-en-Rouergue, le 13 août 2019  
**Le Maire,**  
**Bernard LEFEBVRE**



BP - BA Station-service St-Cyprien - Budget 2019 (M4)

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Résultat de fonctionnement	- €	002
002	Résultat de fonctionnement		
60221	Combustibles et carburants	1 030 000.00 €	
6032	Variations de stocks (stocks au 31/12 N-1)	23 791.07 €	
6061	Fourn non stockables	- €	6032
6063	Fournitures d'entretien	- €	
6064	Fournitures administratives	- €	
6066	Carburants	- €	
6156	Maintenance	7 700.00 €	701
6161	Assurance multirisques	961.00 €	
6262	Frais de télécommunications	1 000.00 €	7588
627	Services bancaires	3 900.00 €	
6287	Remboursement de frais (ent et admin)	800.00 €	
	<b>Total 011</b>	<b>1 068 152.07 €</b>	
6215	Pers affecté par collect rattachement	4 400.00 €	774
	<b>Total 012</b>	<b>4 400.00 €</b>	
658	Charges diverses	2.00 €	
	<b>Total 65</b>	<b>2.00 €</b>	
6811-042	Dotations amortissements	15 059.00 €	777-042
	<b>Total 042</b>	<b>15 059.00 €</b>	
023	Virement à la section d'investissement	- €	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 087 613.07 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>
			<b>61 986.43 €</b>
			<b>23 791.07 €</b>
			<b>23 791.07 €</b>
			<b>995 741.57 €</b>
			<b>995 741.57 €</b>
			<b>2.00 €</b>
			<b>2.00 €</b>
			<b>6 092.00 €</b>
			<b>6 092.00 €</b>
			<b>1 087 613.07 €</b>

  

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'investissement		1068
1687	Autres dettes (remb avance à la commune)	8 050.00 €	131
	<b>Total 16</b>	<b>8 050.00 €</b>	<b>001</b>
chap. 23	Travaux en cours (2315)	42 176.67 €	
13912-040	Subvention Région	462.00 €	021
13913-040	Subvention Département	1 500.00 €	
13911-040	Subvention FISAC	2 130.00 €	
13918-040	Subvention ETAT	2 000.00 €	28138-040
	<b>Total 040</b>	<b>6 092.00 €</b>	<b>Total 040</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 318.67 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>
			<b>41 259.67 €</b>
			<b>15 059.00 €</b>
			<b>15 059.00 €</b>
			<b>56 318.67 €</b>

BP - BA Lotissement les Fontaines - Noailhac - Budget 2019

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement		002	Résultat de fonctionnement	5 945.63 €
6015	Terrains à aménager	- €	7015	vente de terrains aménagés*	18 666.67 €
6045	Etudes		74748	participation commune	
605	matériel, équipements, travaux		7588	produits divers	1.00 €
608	autres frais divers		774	subventions exceptionnelles	343.80 €
6618	frais financiers		796	transfert charges financières	
	<b>Total 011</b>	- €			
	<b>Total 66</b>	- €		<b>Total</b>	<b>24 957.10 €</b>
6522	reversement de l'excédent au BP				
65888	autres charges diverses	1.00 €			
	<b>Total 65</b>	<b>1.00 €</b>			
71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	24 956.10 €	71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	
	<b>Total 042</b>	<b>24 956.10 €</b>		<b>Total 042</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 957.10 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 957.10 €</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
168748	Remboursement avance	24 956.10 €	001	Résultat d'investissement	
001	Déficit d'investissement	30 327.50 €	168748	avance à verser par le BP*	30 327.50 €
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>55 283.60 €</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>30 327.50 €</b>
3555-040	Terrains aménagés		3555-40	Terrains aménagés	24 956.10 €
	<b>Total 040</b>	<b>- €</b>		<b>Total 040</b>	<b>24 956.10 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 283.60 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 283.60 €</b>

BA - BA Lotissement les LANDES Grand-Vabre - Budget 2019

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002	Résultat de fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement
6015	Terrains à aménager	7015	vente de terrains aménagés*
6045	Etudes	74748	participation commune
605	matériel, équipements, travaux	7588	produits divers
608	autres frais divers	774	subventions exceptionnelles
	<b>Total 011</b>	796	transfert charges financières
6618	frais financiers		
	<b>Total 66</b>		<b>Total</b>
6522	reversement de l'excédent au BP		
65888	charges diverses	1.00 €	
	<b>Total 65</b>	1.00 €	
71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	36 284.00 €	Variation des stocks de terrains aménagés
	<b>Total 042</b>	36 284.00 €	<b>Total 042</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 285.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>
			<b>36 285.00 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
168748	Remboursement avance	001	Résultat d'investissement
001	Déficit d'investissement	168748	avance à verser par le BP*
	<b>Total opérations réelles</b>		<b>Total opérations réelles</b>
3555-040	Terrains aménagés	3555-40	Terrains aménagés
	<b>Total 040</b>		<b>Total 040</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 005.85 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>
			<b>52 005.85 €</b>